**RAPPORT D’ACTIVITES**

**DU RELAIS D’ASSISTANTS MATERNELS**

# INTRODUCTION

Le relais assistants maternels (Ram) est un lieu d’information, de rencontres et d’échanges au service des familles, des assistants maternels et des autres professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l’ensemble des modes d’accueil. Le Ram apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d’échanger leurs expériences.

Les Ram ont été initiés par la Cnaf en 1989 afin d’améliorer qualitativement l’accueil au domicile des assistants maternels. L’objectif était d’accompagner le mode d’accueil le plus utilisé par les familles en complément des prestations légales déjà versées par les Caf. En 2005, l’existence et les missions des Ram ont été reconnues par le législateur et codifiées à l’article L. 214-2-1 du Code de l’action sociale et des familles (Casf).

Depuis leur création, les Ram sont devenus des services de référence tant pour les parents que pour les professionnels. Ils se sont particulièrement bien implantés dans le paysage institutionnel du secteur de la petiteenfance.

Ce service s’inscrit en complément des missions d’agrément, de suivi et de formation des assistants maternels qui incombent au Conseil Départemental via les services de Pmi.

En 2011, la Cnaf a souhaité s’appuyer sur les Ram pour améliorer l’information et l’accompagnement des familles dans l’obtention d’un mode d’accueil. Elle mobilise également les Ram pour améliorer la qualité de l’accueil des enfants, renforcer l’attractivité du métier d’assistant maternel et participer à la professionnalisation du secteur de la garde d’enfants à domicile en les invitant à ouvrir l’ensemble de leurs services à ces professionnels.

# Permanences administratives

Nous proposons des permanences administratives sur chaque commune. Ces permanences sont à la fois téléphoniques, sur rendez-vous et en accès libre. Les parents et les assistantes maternelles nous sollicitent spontanément et régulièrement par ce biais-là.

Pour les parents qui nous contactent par téléphone ou par mail, des rendez-vous sont surtout proposés lors de la recherche d’un mode de garde. Ce premier entretien permet de leur expliquer comment le RAM peut les accompagner. Nous constatons que, lorsque nous les avons rencontrés dès le début, les parents nous sollicitent plus facilement pour des petites questions qui évitent que cela devienne un grand problème.

Les contrats étant de plus en plus précaires, nous rencontrons toute l’année des questions sur les démarches à effectuer pour les débuts et les fins de contrats. Les interrogations sur les congés payés ou les jours fériés sont aussi très fréquentes. Cela représente le deuxième motif de contact qui concerne le contrat en cours : les parents se renseignent de façon de plus en plus précise pour savoir ce qu’ils doivent prendre en compte dans leurs calculs.

Lorsque certains contrats ont été établis sur une base erronée, les parents viennent nous solliciter et il est difficile voire impossible de trouver une solution qui convienne aux deux parties.

Dans ce cas, notre rôle est d’accompagner la relation afin que les personnes s’entendent et trouvent un compromis. Le travail de médiation est le plus souvent sollicité par les assistantes maternelles qui nous connaissent mieux et pensent spontanément au RAM.

Notre neutralité et notre non-jugement, nous permettent une prise de recul sur la situation. Ce positionnement extérieur est de plus en plus apprécié par les assistantes maternelles qui nous renvoient les parents avant que la situation ne se détériore.

Le dernier motif de contact pour les familles concerne des difficultés relationnelles avec l’assistant maternel. Cette dernière place est très certainement en lien avec tout le travail de professionnalisation des assistants maternels et d’accompagnement des familles. L’objectif étant d’être dans la prévention pour éviter des fins de contrat conflictuelles. Nous observons toutefois, que très souvent les familles qui nous sollicitent pour des difficultés relationnelles avec son assistant maternel n’avaient pas contacté le RAM auparavant. De plus, généralement, ce sont des familles que nous accompagnons à plusieurs reprises pour permettre souvent de mettre fin au contrat dans des conditions décentes que ce soit pour eux, pour l’assistant maternel mais surtout pour l’enfant.

L’intérêt pour le RAM est donc de rencontrer les parents dès leur recherche de mode d’accueil afin de créer un lien et de leur donner un premier niveau d’information sur leurs aides, les contrats, leurs devoirs… L’objectif étant de faciliter la mise en place d’une base saine dans la relation assistante maternelle-parents et ainsi de permettre des accueils du jeune enfant de qualité.

Le premier motif de contact par les assistantes maternelles est principalement pour des informations concernant le RAM. En effet, les nombreuses activités proposées par le RAM, la forte participation des assistantes maternelles à la vie du RAM ainsi que l’inscription aux temps collectifs peuvent expliquer cette 1ère place.

Ensuite les assistantes maternelles nous contactent pour avoir des informations concernant leur statut (droit du travail, contrat, convention collective). Le 3ème motif de contact concerne des informations pédagogiques, éducatives et du soutien professionnel. Il représente 20% des motifs de contact.

Les informations relatives à la disponibilité d’accueil sont importantes pour pouvoir remettre à jour la liste des assistantes maternelles et représentent le 4ème motif de contact.

Le dernier motif de contact des assistantes maternelles porte sur les questions relatives à l’exercice de leur métier et sont généralement des questions qui concernent la PMI. Le fait que ce soit le dernier motif de contact montre que les assistantes maternelles ont bien identifié les missions du RAM et de la PMI.

**Nombre de contacts parents**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Année** **2016** |
| *nombre de mails* | Rives : 249 Moirans : 123St Jean : 117Club des 5 : 99TOTAL : 588 |  |
| *nombre d’appels* | Rives : 82Moirans : 63St Jean : 121 Club des 5 :150TOTAL : 416 |  |
| *rendez-vous physiques* | Rives : 71Moirans : 60St Jean : 45 Club des 5 : 26TOTAL : 202 |
| *TOTAL contacts* | Rives : 402 Moirans : 246St Jean : 283Club des 5 : 275TOTAL :  |

**Nombre de contacts assistants maternels**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Année** **2016** |
| *nombre de mails* | Rives : 728Moirans: 442St Jean : 350 Club des 5 : 399TOTAL: 1919 |  |
| *nombre d’appels* | Rives : 108Moirans : 73St Jean : 175Club des 5 : 162TOTAL : 518 |  |
| *rendez-vous physiques* | Rives : 38Moirans : 44 St Jean : 63 Club des 5 : 83TOTAL : 228 |
| *TOTAL contacts* | Rives : 874Moirans: 559 St Jean : 588 Club des 5 : 644TOTAL: 2665 |

# Temps collectifs

En préambule, nous souhaiterions rappeler les missions du RAM à travers les temps collectifs et les ateliers d’éveil, telles qu’elles sont définies par la CAF:

« Les RAM constituent des lieux d’échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la Petite Enfance et aux enfants […] les RAM contribuent à la professionnalisation des assistants maternels ».

Rappelons également que la participation des assistantes maternelles au temps collectifs du RAM est sur la base du volontariat (et que les parents doivent donner leur accord pour la venue des enfants).

L’accueil en temps collectif nécessite de prendre en compte chaque enfant avec la spécificité de son âge, de ses besoins et de son stade de développement, mais aussi chaque assistante maternelle afin de répondre au mieux à ses besoins : besoin de rompre l’isolement, besoin d’échanger, besoin de souffler… Nous estimons que l’assistante maternelle sera d’autant plus capable de bienveillance envers l’enfant si elle a, elle-même, un lieu bienveillant où se ressourcer.

Cela implique une grande écoute de la part de l’animatrice : bien que dans un cadre professionnel, il faut savoir maintenir un climat de convivialité et d’empathie afin que chacun se sente accueilli et respecté. Ces temps permettent à l’animatrice de tisser un lien de confiance qui permettra ensuite de travailler sur la posture professionnelle.

 Le temps d’accueil et de discussion en début du temps collectif est important pour pouvoir aborder ensuite sereinement un temps d’activité, puis de chansons avec les enfants.

Pour le temps collectif, l’espace est pensé et aménagé pour que les enfants puissent jouer librement de façon autonome pendant le temps d’accueil. Ce découpage de la séance correspond bien aux besoins de chacun, les assistantes maternelles ayant besoin d’échanger entre elles sur leur métier et les enfants ayant besoin d’organiser leur jeu tranquillement.

La régularité des séances est importante pour que les enfants s’adaptent à ce moment de collectivité, mais aussi pour que le lien se fasse avec les assistantes maternelles. Nous avons pu constater que la fréquence d’un temps collectif tous les 15 jours est un maximum à ne pas dépasser : au-delà les enfants n’ont pas de repères sûrs et les assistantes maternelles ont trop de choses à déverser et ne sont pas disponibles pour accompagner l’enfant dans les activités et les comptines.

Sur les communes de l’AIPE, les temps collectifs sont très bien fréquentés (voir chiffres ci-dessous).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ACTIONS** | **Lieux** **communes** | **Nombre de** **séances annuelles** | **Nombre de participants (AM et/ou** **garde à domicile)** |
| *Temps* *Collectifs* | *Charnècles,* *La Murette,* *Moirans,* *Rives et* *St Jean de* *Moirans* | *Rives : 55**Moirans : 78**St Jean : 55**Club 5 : 38* | ***Rives****: 250 AM dont 26 différentes* *+ 678 enfants dont 101 différents****Moirans****: 397 AM dont 26 différentes**+ 732 enfants dont 85 différents.****St Jean****: 274 AM dont 23 différentes**+ 624 enfants dont 89 différents****Club 5****: 238 AM dont 21 différentes**+ 552 enfants dont 78 différents* |

Sur les 8 communes, 96 assistantes maternelles et 353 enfants différents ont participé à des temps collectifs en 2016. Sachant qu’il y a 172 assistantes maternelles en activité en 2016, nous constatons que 56% des assistantes maternelles fréquentent régulièrement les temps collectifs.

Cette forte participation nous conduit à multiplier les groupes ce qui réduit le nombre de temps collectif par assistante maternelle. Depuis septembre 2016, sur le temps collectif de Charnècles, les assistantes maternelles ne bénéficient que d’un temps collectif par mois.

Cet espacement crée de la frustration et du manque de lien chez les assistantes maternelles ce qui les amène à fréquenter en nombre la ludothèque de Rives et à envisager de se monter en association.

Tout comme la création de l’association d’assistantes maternelles sur St Jean de Moirans, cela est fait pour combler le manque de temps collectifs proposés par le RAM. Les assistantes maternelles reconnaissent que si le RAM proposait plus de temps collectifs par assistante maternelle, elles ne chercheraient pas d’autres endroits pour se retrouver.

Les temps collectifs proposés par l’AIPE répondent aux besoins des assistantes maternelles, mais leur fréquence est largement insuffisante.

Notre projet de fonctionnement et notre évaluation annuelle CAF arrivait déjà à cette conclusion : **pour répondre aux besoins des assistantes maternelles sur chaque commune, il nous faut augmenter de façon significative les temps collectifs.**

 On peut se demander aussi pourquoi ne pas laisser se développer les associations, ou les regroupements à la ludothèque ? Bien sûr, ces moments répondent aussi à un besoin d’échanges : la spécificité d’un temps collectif, c’est qu’il y a une professionnelle extérieure au groupe (l’animatrice) ce qui permet d’instaurer un cadre plus facilement que lorsqu’on est entre pairs. De plus, lors des temps collectifs, l’animatrice peut donner des informations administratives ou des conseils « neutres »par rapport au positionnement à avoir face à des employeurs : conseils qui seront parfois plus subjectifs quand on en parle avec des collègues dans la même situation.

L’animatrice s’attachera aussi à proposer des activités simples adaptées à l’enfant, sans nécessité de résultat et en insistant sur la non-ingérence de l’adulte. Ce positionnement n’est pas évident pour tout le monde.

L’autre souci est le flou apporté par la co-existence du RAM et d’une association d’assistantes maternelles : la salle est souvent commune, l’appellation des regroupements parfois les mêmes…cela n’est clair ni pour les élus, ni pour les parents qui pensent que là où il y a les assistantes maternelles, il y a le RAM.

Pour ce qui est des ludothèques, outre l’absence d’une tierce personne professionnelle de la petite enfance, la CAF a pointé que la venue en masse des assistantes maternelles coïncidait avec la désertion des familles de ce lieu. Elle nous a donc alerté sur ce fait, disant que cela allait à l’encontre de la philosophie des ludothèques qui sont avant tout un lieu parent-enfant. La CAF parlait de limiter l’accès des ludothèques à deux assistantes maternelles par ouverture. Face à ce positionnement, nous préférons anticiper afin que les assistantes maternelles continuent à avoir la possibilité de se regrouper régulièrement dans un cadre stimulant pour elles et rassurant pour les parents.

Pour toutes ces raisons, le développement du RAM et des temps collectifs semble la solution la plus adaptée pour répondre aux besoins des assistantes maternelles, mais aussi des enfants et des parents qui valorisent beaucoup la participation des assistantes maternelles à ces temps.

Sur 2017, le développement souhaitable du RAM sera étudié par les communes.

# Projets communaux

Sur toutes les communes, du partenariat a pu être mis en place, de façon plus ou moins formelle et avec des liens plus ou moins étroits selon les partenaires. Ces partenariats permettent d’améliorer la visibilité du RAM sur deux niveaux :

1) Les partenaires, en ayant une bonne connaissance du RAM, pensent à orienter les familles vers nous quand cela est opportun.

2) Les projets partenariaux permettent une visibilité du RAM auprès d’un public plus large. L’objectif étant de créer un 1er contact ou tout au moins d’informer les familles de l’existence du RAM.

**Sur Rives :**

- Concernant la garde d’urgence, sur Rives les familles contactent le Centre Social qui enclenche le dispositif de garde d’urgence et renvoie la demande au RAM et à la crèche. L’une des deux structures apporte une réponse aux familles selon la disponibilité des assistants maternels et des places d’urgence à la crèche.

Pour les autres communes, le RAM essaie d’y répondre au mieux en lien avec les structures collectives le cas échéant.

Pour 2017, il est prévu de généraliser ce dispositif de garde d’urgence à l’ensemble des communes de l’AIPE en s’adaptant aux spécificités de chacune.

#### - Nous avons en 2016 lancé un projet nommé « Passerelle » pour favoriser le passage des familles entre les structures de la petite enfance et les écoles maternelles publiques de Rives. Ce projet pourrait voir le jour en 2017.

- Concernant le partenariat avec la maison de retraite, le changement d’animatrice, nous a amené à créer de nouveaux liens et à re-questionner nos actions communes afin de remettre du sens et du dynamisme dans ce partenariat.

-Avec la Ribambelle sont organisés : 2 fois/ mois, un temps collectif avec des thèmes comme l’éveil des 5 sens, découverte du cirque… 1 sortie pompiers en fin d’année scolaire suivie d’un pique-nique.

**Sur Moirans :**

-Le partenariat avec Mosaïque s’est atténué fin 2016 en raison des difficultés de l’association et de sa possible disparition. Par contre, le partenariat avec Léo Lagrange-Moirans s’est développé, notamment avec un temps collectif tous les quinze jours dans leurs locaux.

**-** Le RAM co-anime avec La Balancelle au moins, 5 temps d’animation : deux séances motricité installée à la salle Miro, un temps « Contes et comptines », une Mini-Boum, un spectacle de Carnaval réalisé par des pros et des parents, et un goûter partagé.

-Le partenariat avec Le Petit Pré s’il reste informel est néanmoins très important. Une bonne connaissance mutuelle de nos associations nous permet d’orienter les familles et de proposer un réel soutien parental. Notre entente au niveau de la mutualisation des locaux et des jeux est réelle et primordiale pour le travail en commun dans nos locaux. Le Petit pré est également notre partenaire sur des actions faites avec Mosaïque et léo Lagrange, comme « L’été sur les pelouses » ou la « Chasse aux œufs ».

**Sur St Jean de Moirans :**

-Le partenariat avec la crèche « Les P’tits Loups » s’est développé autour du projet jardinage où les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles et ceux de la crèche se retrouvent pour planter et arroser.

-En février 2016 une réunion a été organisée pour informer les parents sur les différents modes de garde sur la commune. En 2017, il est prévu que cette réunion soit co-animée avec la directrice de la crèche pour présenter les différents dispositifs entre une garde individuelle et une garde en structure collective.

#### -Un nouveau partenariat est à envisager sur l’année 2017, avec la bibliothèque pour mettre en place des actions communes avec les parents et les enfants.

**Sur le  « Club des 5 » :**

- le partenariat est stable avec des actions régulières sur les communes sauf sur St Cassien où il est difficile d’obtenir une salle gratuite.

-En février 2016, le carnaval a été organisé sur la commune de St Blaise du Buis.

-En avril 2016, une animation « atelier cuisine » et une chasse à l’œuf ont été organisés sur la commune de Réaumont.

Les Portes Ouvertes comme toutes les actions festives organisées sur les différentes communes du RAM permettent de faire découvrir des aspects spécifiques du RAM : les temps collectifs, le fonctionnement de l’association, les compétences des assistantes maternelles…

# Projets intercommunaux

La richesse de l’AIPE, c’est son fonctionnement intercommunal : cela se décline par des projets intercommunaux du RAM et par la commission ACTI’BB. Cette mutualisation des idées et des ressources permet de proposer un grand nombre d’actions variées tout au long de l’année.

Cette année encore, la Commission RAM a initié et porté les divers projets :

-Afin d’aider les assistantes maternelles à se détendre et leur proposer des exercices de relaxation à faire avec les enfants, nous avons proposé **3 sessions de 6 séances de sophrologie avec une sophrologue**: 32 assistantes maternelles et 3 parents ont bénéficiés de ces séances. Ces séances ont eu lieu sur Rives et Moirans.

-Les soirées créatives ont pour but de favoriser des échanges de compétences et de tisser du lien entre les assistantes maternelles, mais aussi entre assistantes maternelles et parents –employeurs : il y a eu **trois soirées créatives en 2016** ; une soirée création à partir de capsules, animée par une assistante maternelle et deux soirées « tricot à doigts » animée par une maman-employeur. Les trois soirées ont rencontré un énorme succès et furent complètes (12 participants à chaque fois).

Ces soirées ont eu lieu sur Moirans et St Jean de Moirans.

-Comme chaque année, les **casernes de pompiers** de chaque commune ont été sollicitées pour accueillir les assistantes maternelles et les enfants : il y a eu à chaque visite une cinquantaine de participants.

Ces visites ont toujours autant de succès auprès des enfants.

-Pour les sorties d’été, nous avions opté pour des **balades contées** avec La Louve du Nord, sur le site de Notre Dame de Parménie : sur les deux sorties prévues, une seule a été effectuée, l’autre ayant été annulée pour cause de mauvais temps. Il y a eu 45 participants à la première sortie.

-A la demande de quelques assistantes maternelles, nous avons organisé une **soirée autour du** **ménage** avec Mme Salembien, responsable des agents d’entretien sur Rives. L’usage du balai à plat et de divers produits adaptés au nettoyage de l’espace de vie de jeunes enfants a été expliqué. Celles qui le souhaitaient ont pu commander aussi ces produits destinés aux collectivités. 7 assistantes maternelles ont assisté à cette soirée.

-Depuis deux ans, nous avons décidé d’ouvrir des **sessions de motricité** spécifiques pour les assistantes maternelles : effectivement, le manque de places et les contraintes d’âge de la motricité de l’ACTI’BB limitent l’accès des assistantes maternelles à cette activité. En 2016, nous avons donc proposé 2 sessions de 6 séances. Chaque session a été complète : il y a donc eu 4 groupes de 15 enfants. Nous comptions remettre une session pour l’automne 2016, mais l’intervenant ayant des problèmes de santé, nous avons dû l’annuler.

-Début 2016, nous avons proposé la **poussette triple**, achetée par l’AIPE, pour dépanner les assistantes maternelles ayant trois petits ne marchant pas ou peu. La poussette a été prise par deux assistantes maternelles sur des périodes très courtes (un contrat s’étant arrêté avant terme). Le peu d’engouement pour l’emprunt de cette poussette, nous laisse perplexe, d’autant plus que dans le même temps plusieurs assistantes maternelles ont acquis une poussette triple ! Nous pensions répondre à un réel besoin. Nous allons relancer la communication.

-Un de nos projets est de motiver les assistantes maternelles à **partir en formation** : en 2016, 17 assistantes maternelles se sont formées en informatique et 6 ont suivi le recyclage secourisme. Nous voyons une nette progression de la demande de formation par rapport aux années précédentes.

Les activités proposées par l’ACTI’BB (et développées dans ce livret d’AG) sont aussi ouvertes aux assistantes maternelles.

Tous ces projets sont diffusés par le biais du journal du RAM (L’Echo des Bout’Choux publié tous les deux mois), par le blog et aussi par mail.

Devant le succès de chacun de ces projets intercommunaux (outre la poussette), nous allons reconduire la plupart d’entre eux et en proposer d’autres en fonction des échanges de la Commission RAM. Par exemple, nous reformerons sans doute un groupe de parole, plusieurs assistantes maternelles ayant émis ce souhait, nous ferons un bilan sur les actions telles que la sophrologie pour voir si ça correspond toujours à une demande…

Dans tous les cas, nous resterons à l’écoute des assistantes maternelles et des familles pour cibler des actions pertinentes et adaptées aux besoins du moment. Ces actions seront communiquées par les biais habituels : journal, blog, mails et nous serons vigilantes à communiquer aussi dans les journaux communaux.

# Gestion administrative du RAM

### Le comité de pilotage

La lettre-circulaire CNAF du 2 février 2011 rappelle le caractère éminemment partenarial du RAM dans la mesure où il s’inscrit dans une dynamique territoriale.

En outre, ses missions sont déclinées en cohérence avec la politique d’accueil de la petite enfance du territoire. L’existence d’un comité de pilotage du RAM permet de garantir cette cohérence. Dans ce cadre, des complémentarités sont à rechercher entre les différents acteurs afin, notamment, de faciliter l’information des familles pour l’obtention d’un mode d’accueil pour leur enfant.

Il est préconisé par la CAF de créer un Comité de Pilotage pour accompagner la réflexion et le suivi du RAM.

Cette instance de concertation est mise en place par le gestionnaires sous l’impulsion de la CAF afin de :

* Partager le diagnostic de territoire ;
* Echanger sur les actions du RAM (évaluation, perspectives d’évolution) ;
* Etre force de propositions.

Les comités de pilotage de l’AIPE sont composés de différents acteurs :

* Les gestionnaires : les parents bénévoles du bureau de l’AIPE
* Les animatrices RAM
* La coordinatrice de l’association
* Les élus
* Les coordinateurs Petite Enfance communaux
* Un ou deux représentant(s) de la CAF
* Des représentants du Conseil Départemental : les puéricultrices de PMI et/ou la chef de service de PMI
* Les assistantes maternelles qui le souhaitent.

Le Comité de Pilotage peut s’enrichir de nouveaux membres au fur et à mesure de l’avancement du projet.

Il doit définir ses règles de fonctionnement (animation, fréquence des réunions…). Concernant le RAM de l’AIPE, les comités de pilotage sont mis en place et animés par les animatrices. Il est proposé un Comité de pilotage par an, voire plus si cela s’avère nécessaire.

### Le projet de fonctionnement

Le projet de fonctionnement constitue un document de référence qui définit le cœur du travail du RAM pour plusieurs années. Il est élaboré conjointement par les animatrices et le gestionnaire du RAM avec l’accompagnement de la CAF.

Il est rédigé au regard de la lettre-circulaire Cnaf mais également en tenant compte des attentes et des besoins des usagers et des acteurs en lien avec le Ram, et de l’évaluation du précédent projet pour les renouvellements.

Il s’appuie sur un diagnostic constitué de différentes données relatives au territoire.

L’analyse de ces données doit être partagée avec les acteurs de l’accueil des jeunes enfants du territoire afin de créer une dynamique et de croiser les regards.

**Le diagnostic permettra de :**

* comprendre le fonctionnement du territoire et la place du Ram ;
* analyser les données et établir des constats ;
* fixer des objectifs ;
* définir des actions ;
* préciser les conditions d’évaluation du projet.

**En outre, le projet :**

* décline les indicateurs d’évaluation du projet ; **11**
* décrit les moyens à sa disposition en termes de locaux, de personnel, de matériel, et d’organisation ;
* présente un budget prévisionnel de fonctionnement.

Dans le cadre d’une intercommunalité, comme cela est le cas pour le RAM de l’AIPE, le projet du relais ne doit pas être la juxtaposition de projets communaux, mais un projet fédérateur intercommunal.

**Afin d’accompagner le gestionnaire dans la formalisation de son projet, la Caf apporte son soutien technique par :**

* la communication de données de territoire utiles à la création, au fonctionnement ou au renouvellement du projet du Ram ;
* un accompagnement méthodologique.

**Le conseil d’administration de la Caf valide le projet de fonctionnement du Ram notamment sur la base des critères suivants :**

* l’évaluation du précédent projet (pour les renouvellements uniquement) ;
* la pertinence du territoire d’intervention au sein du département ;
* la pertinence du choix d’implantation du Ram au sein du territoire ainsi que la fonctionnalité des locaux ;
* la pertinence des objectifs et leur concordance avec les actions proposées dans le projet de fonctionnement du relais ;
* l’adéquation entre le candidat pour le poste d’animateur et le profil de poste ;
* l’adéquation entre le temps de travail du (ou des) animateur(s) et le projet décrit ;
* l’équilibre budgétaire et son adaptation au projet de fonctionnement ;
* la garantie de la gratuité des services.

Cette validation a une durée de quatre ans maximum et sa reconduction n’est pas tacite. A l’issue de cette période, le conseil d’administration de la Caf doit valider.

### L’évaluation CAF

L’évaluation annuelle permet de :

* suivre la réalisation des actions et éventuellement de les adapter au contexte d’une année sur l’autre ;
* mesurer l’atteinte des objectifs ;
* vérifier l’adéquation des moyens mobilisés au regard des évolutions territoriales ;

**25**

**Pour en savoir plus, contactez votre Caf :**

* recueillir les données d’activité utiles à l’évaluation de fin de période contractuelle ;
* justifier le versement de la prestation de service Ram.

D’une façon générale, l’évaluation permet au comité de pilotage de réinterroger le sens du projet, le cas échéant, en fonction des évolutions du contexte.

A l’issue de la période contractuelle, l’évaluation pluriannuelle constitue un élément clé du diagnostic préalable au renouvellement du Ram et à la formalisation de son nouveau projet.

### Le CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d’objectifs et de financement passé entre une Caf et une collectivité locale ou un organisme non lucratif, afin de développer et optimiser l’offre d’accueil des enfants jusqu’à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.
Ce développement repose sur :

* un diagnostic précis de l’offre existante et des besoins à venir,
* un schéma de développement planifié sur les quatre prochaines années,
* un financement contractualisé en fonction du projet retenu.

L’AIPE est incluse dans 4 CEJ : à Moirans, St Jean de Moirans, Rives et les communes du « club des 5 ». A ce titre, en tant qu’animatrice nous participons aux réunions de bilans annuelles et nous élaborons un écrit mettant en avant le bilan de nos actions de l’année passée et des perspectives du RAM pour l’année à venir.

Pour le renouvellement du CEJ, concernant le RAM, nous nous référerons au projet de fonctionnement rédigé fin 2016 et validé par la CAF en 2017.

### L’assemblée Générale de l’AIPE

Le RAM de l’AIPE étant associatif, cela implique la mise en place d’une AG annuelle.

Au cours de celle-ci, il est présenté :

* Un rapport moral préparé et lu par le/la président(e) ;
* un rapport d’activité,  qui présentation un bilan de l'année écoulée, pour l’Acti’BB et pour le RAM ;
* un rapport financier qui fait état du bilan financier de l’année passée et du budget prévisionnel pour l’année à venir ;
* le renouvellement des pouvoirs accordés aux dirigeants.

En tant qu’animatrices RAM, nous préparons l’écrit et l’oral du rapport d’activité du RAM.

### Les temps de réunions

L’intercommunalité, la largesse des missions du Ram et l’importance du partenariat, nous obligent à des temps de réunions assez importants.

#### Les réunions liées au fonctionnement de la structure :

Au niveau de l’AIPE, nous avons une réunion par semaine. Ces temps de réunions sont des temps importants pour coordonner nos actions, se répartir le travail et améliorer notre efficacité. En effet, les projets intercommunaux sont répartis entre les animatrices pour plus d’efficience et un meilleur suivi. Mais il est important de se relayer les informations pour pouvoir ensuite tenir au courant les usagers du RAM.

Par ailleurs, nous avons une fois par trimestre un temps de réunion avec les parents bénévoles du bureau de l’AIPE. Nous proposons un bilan de nos actions, nous prenons des décisions sur les orientations à prendre et nous faisons un point sur le fonctionnement.

Enfin, nous mettons en place des réunions de la Commission RAM toutes les 6 semaines. Ces réunions sont en direction des assistantes maternelles et des parents. Dans la mesure du possible, sont également présents un à 2 parents du bureau de l’AIPE. Cette instance permet de mettre en œuvre les différents projets du RAM (conférences, spectacles jeunes enfants, soirées créatives, formations, les sorties d’été…).

Cette commission est un espace au sein duquel chaque acteur peut partager, échanger et communiquer sur ses besoins, ses attentes et ses interrogations dans le cadre professionnel.

Ces rencontres s’inscrivent dans une démarche d’accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles puisqu’elles offrent la possibilité à celles-ci d’exprimer leurs questionnements professionnels, de valoriser leurs compétences (soirées créatives) et de rencontrer les assistantes maternelles d’autres communes et les parents bénévoles du Bureau de l’AIPE.

#### Les réunions partenariales :

L’Acti’BB est l’autre grand pôle de l’AIPE. Il regroupe plusieurs crèches et Ram, dont celui de l’AIPE. Les professionnels et les parents des structures se réunissent toutes les 6 semaines. Cette instance permet de mettre en œuvre d’autres projets, à plus grande échelle que le RAM et accès sur le lien adulte- enfant (tels que : le cirque, le yoga, le massage bébé, des conférences, les formations sur le maquillage festif…).

Sur Rives, tous les premiers mardis du mois, les représentants des structures de la petite enfance (Centre Social, EAJE, LAEP, ludothèque, RAM et d’autres partenaires ponctuels) se réunissent pour les réunions du Pôle Petite Enfance. Ces réunions sont un support pour la mise en place d’actions communes et régulières telles que le spectacle de noël, l’accueil des bébés, la fête du PPE, carnaval (avec la maison de retraite)… D’autres actions et/ou partenariats peuvent apparaitre comme la semaine petite-enfance/ enfance (avec la MJC et les écoles maternelles), le projet passerelle (aves les écoles maternelles), des ateliers de parentalité… Enfin, es réunions sont également des temps de réflexion autour de l’accompagnement à la parentalité.

Sur les autres communes de l’AIPE, des réunions sont également proposées, sans rythmicité préétablie mais en fonction des projets partenariaux. L’animatrice peut donc être en réunion avec les représentants des EAJE, des mairies, bibliothèques, ludothèques, associations locales…

#### Les réunions liées à la fonction du RAM :

Les « interRAM » sont des réunions anciennes qui ont lieux tous les mois voire tous les deux mois et qui peuvent être en présence ou non de la référente CAF du secteur. Ces réunions permettent les échanges d’informations, la résolution de problématiques liées au métier d’animatrice RAM et à nos missions et la préparation des réunions du réseau RAM auxquelles participent 2 animatrices RAM représentantes de chaque secteur.

En outre, tous les deux mois, chaque animatrice programme des rencontres avec la puéricultrice de secteur. Ces échanges permettent de faire une mise au point par rapport aux listes d’assistantes maternelles, de mettre à jour leurs disponibilités et d’envisager des projets communs (comme les interventions en temps collectifs). Ces réunions sont riches car elles créent du lien et œuvrent pour la continuité et la cohérence institutionnelles entre le Conseil Départemental et le RAM. De plus, ces temps sont importants pour partager des informations sur certaines situations.

Par ailleurs, depuis cette année scolaire, une nouvelle dynamique a été lancée entre le service de PMI et les RAM du secteur Voironnais-Chartreuse : Deux fois par an les animatrices Ram, les puéricultrices et la chef de service de PMI nous nous réunissons. Les objectifs étant de coordonner nos actions auprès des assistants maternels, leur apporter plus de visibilité sur les rôles de chacun, résoudre des problématiques communes et récurrentes. La finalité étant l’amélioration de l’accompagnement des assistants maternels et des familles pour la qualité d’accueil des jeunes enfants.

# Conclusion :

Les tâches qui incombent au RAM sont non seulement diversifiées mais aussi en constante évolution ce qui rend difficile la visibilité de l’ensemble de nos actions. La partie visible de « l’iceberg » sont les temps collectifs et les permanences administratives. Cependant, ces tâches ne représentent qu’une petite partie de travail effectué par les animatrices RAM. Le travail de fond concernant :

* l’accompagnement des assistantes maternelles dans l’exercice de leur métier,
* l’accompagnement des parents dans leur rôle d’employeur et dans leur parentalité,
* le travail partenarial important en lien avec les politiques Petite-Enfance communales,

sont le cœur de notre métier d’animatrice RAM. A cela s’ajoute les différents documents qui ont pour objectifs de rendre compte de notre travail et de fixer les objectifs de nos actions tels que l’évaluation CAF, le CEJ, le projet de fonctionnement ou encore ce rapport d’activité du RAM.

Avec le temps, nous nous rendons compte de la nécessité de communiquer sur les différents aspects du RAM tant en direction des usagers, des partenaires que des communes. Pour ces dernières nous comprenons bien qu’il parait compliqué de soutenir financièrement, voire d’envisager un développement du RAM, sans une connaissance approfondie des différents services et apports du relais. C’est pourquoi, nous espérons que cette présentation de nos différentes missions vous permettra de mieux vous rendre-compte de la globalité des actions du RAM.